



L'établissement de santé Béthel a besoin de vous !

Futures :

- Infirmier(e)s
- Aide-soignant(e)s
- Masseur(euse)s-kinésithérapeutes

Bénéficiez d'une allocation d'études et d'un emploi à la fin de votre cursus !

En partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, **l'établissement de santé Béthel** vous propose de signer un Contrat d'Allocation d'Études dès **la rentrée 2023** qui vous permet de :

- percevoir une **indemnité allant de 6 000 à 8 000 € nets** par an ;
- d'avoir la garantie d'être embauchés dans l'établissement de santé Béthel, dès l'obtention de votre diplôme.

Et si vous y aviez droit ?

Pour bénéficier de cette allocation, vous devez :

- **être étudiant(e)s** infirmier(e)s, masseur(euse)s-kinésithérapeutes, en **avant-dernière et dernière année d'études** dans la Région Grand Est ;
- **être étudiant(e)s** aides-soignant(e)s, inscrit(e)s ou en cours d'inscription pour la prochaine année, dans la Région Grand Est ;
- vous **engager à travailler pour l'établissement de santé Béthel**, durant le **double de la durée de l'aide** que vous aurez perçue, une fois que vous aurez obtenu votre diplôme.

Cette allocation est faite pour vous !

Alors n'hésitez plus ! Vous avez jusqu'au **8 septembre 2023** pour déposer votre candidature auprès de votre institut de formation et de notre établissement de santé.